

Séance du 07 avril 2023

L'an 2023, le 7 avril le Conseil d'Administration de ce CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président Monsieur COULON Robert

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs COULON Robert , REBOUX Florence, Maryse DUFOUR, Sylvianne BRISET, BONIN Pépita, M. Thomas MAURY, Cécilia JOUVENCEAU, Christiane POCOBELLO

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Gaudillat Stéphanie

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
21 mars 2023

Date d'affichage
13 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

Pocobello Christiane

et publication du

13 avril 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur COULON Robert

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 072,45
- un excédent reporté de :	1 768,76
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	696,31
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	696,31
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	696,31
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DICONNE Le 07/04/2023

Le Président Robert COULON

